



Mise en œuvre du DOCOB des sites Natura 2000  
« Etangs palavasiens » ZSC FR9101410  
« Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol » ZPS FR 9110042

**RAPPORT D'ACTIVITE 2023**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023**



*Flamant Rose (Phoenicopterus roseus) © Xavier Rufay*

## SOMMAIRE

1. Les sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol ».....	1
1.1. Rappels .....	1
1.2. Les enjeux écologiques des sites .....	2
1.3. Le Document d'Objectifs des sites « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol .....	2
2. Evolution règlementaire et transfert de gestion des sites Natura 2000 aux Régions .....	4
3. Programmation financière du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 .....	4
3.1. Le financement de l'animation.....	5
3.2. Le prévisionnel 2023.....	5
4. Programme d'animation 2023 .....	6
4.1. Mise en œuvre des actions contractuelles du Document d'Objectifs .....	6
4.1.1. Les mesures Agro-environnementales et Climatiques – MAEC .....	6
4.1.2. Les contrats Natura 2000 non agricoles, non forestiers .....	7
4.1.3. Les Chartes Natura 2000 .....	7
4.2. Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation ..	8
4.2.1. Informer et sensibiliser les publics préalablement ciblés, le programme « Cap sur les Lagunes.....	8
4.2.2. Autres actions d'information, de communication et d'échanges.....	9
5. Suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs .....	12
6. Mise à jour du Document d'Objectifs .....	14
6.1. Mise à jour de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire .....	14
6.2. Mise à jour des données espèces animales .....	15
6.3. Mise à jour du diagnostic socioéconomique .....	15
7. Veille environnementale.....	15
7.1. Informations et conseils aux acteurs pour une bonne prise en compte des enjeux ..	15
7.2. Evaluations des incidences .....	16
8. Relations avec les services de l'Etat.....	17
9. Suivis et études .....	18
9.1. Suivis physico-chimiques des lagunes .....	18
9.2. Autres suivis et études .....	18

# 1. Les sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol »

## 1.1. Rappels

Les sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol » s'étendent sur 6 600 hectares et sont composés :

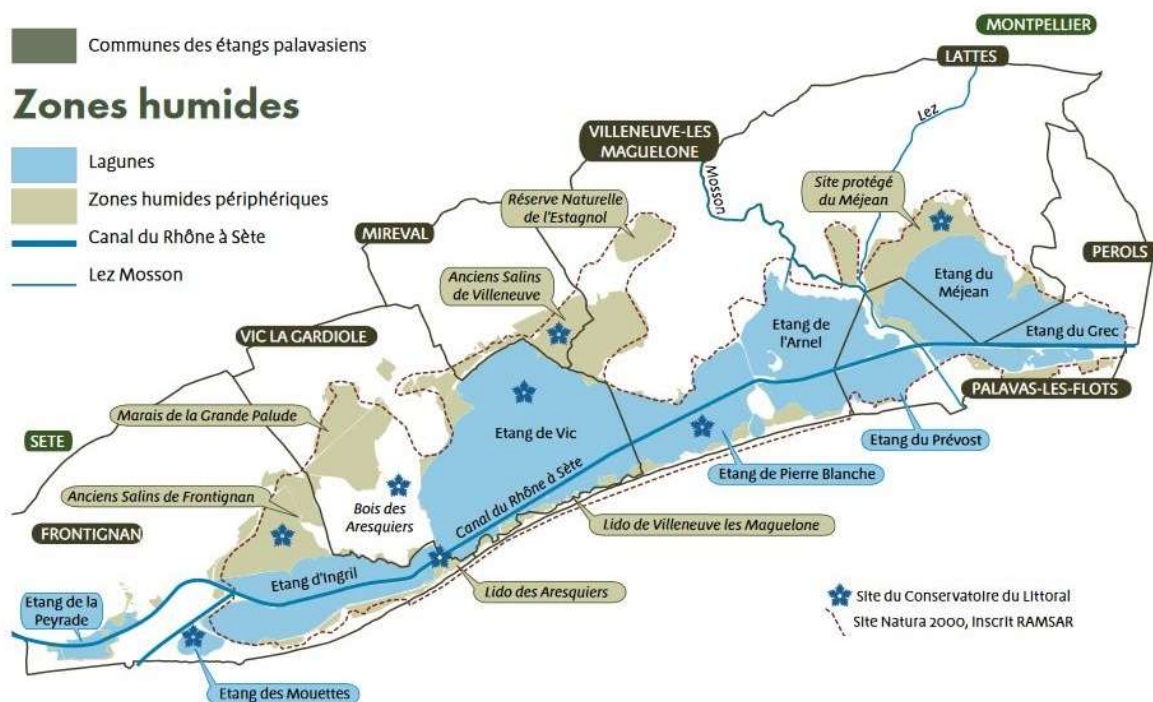
- de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9101410 « Etang palavasiens », désignée au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore »,
- de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9110042 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol », désignée au titre de la Directive « Oiseaux ».

**Les nouveaux périmètres définis lors de la validation du DOCOB en octobre 2009, ont, tous les deux, été validés par l'Union Européenne et le Ministère de l'écologie et sont donc les périmètres officiels en vigueur.**

Sept communes sont concernées par les sites Natura 2000 des étangs palavasiens, 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et 2 Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT) et le Syndicat du Bassin du Lez (EPTB Lez).

Communes	EPCI
Palavas-les-Flots	Pays de l'Or agglomération (POA)
Pérols	Montpellier Méditerranée Métropole (3M)
Lattes	
Villeneuve-lès-Maguelone	
Mireval	Sète Agglopolè Méditerranée (SAM)
Vic-la-Gardiole	
Frontignan	

Collectivités et groupements de collectivités des sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »



## 1.2. Les enjeux écologiques des sites

Les diagnostics écologiques réalisés dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs entre 2007 et 2009 ont mis en évidence :

- **20 habitats naturels d'Intérêt Communautaire**, dont 4 prioritaires que sont les lagunes côtières, les steppes salées méditerranéennes, les mares temporaires méditerranéennes et les marais calcaires à *Cladium mariscus*,
- **52 espèces végétales remarquables** dont 24 protégées,
- **52 espèces d'oiseaux** dont 11 remarquables.



*Lagune côtière*



*Roselière – habitat d'oiseaux*



*Sterne naine*



*Héron pourpré*

## 1.3. Le Document d'Objectifs des sites « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »

Le Documents d'Objectifs **commun aux 2 sites Natura 2000**, a été :

- élaboré entre 2007 et 2009,
- validé à l'unanimité le 12 octobre 2009 par le Comité de pilotage,
- approuvé par Arrêté Préfectoral le 3 décembre 2009.

Pour rappel, le Document d'Objectifs propose **7 objectifs de conservation** qui ont tous le même niveau de priorité :

1. Maintien et/ou restauration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
2. Amélioration de la qualité des eaux des lagunes et des zones humides périphériques
3. Amélioration du fonctionnement des réseaux hydrauliques
4. Maintien à long terme des activités professionnelles et traditionnelles
5. Gestion des usages en adéquation avec les enjeux de conservation
6. Sensibilisation et formation des acteurs
7. Animation et mise en œuvre du Document d'Objectifs

Ces objectifs de conservation ont été déclinés **en 32 actions, réparties en 5 grandes thématiques** qui sont :

- 15 actions en faveur des habitats naturels et des espèces,
- 7 actions liées à la qualité des eaux et à la gestion hydraulique des lagunes et des zones humides périphériques,
- 4 actions pour l'intégration et le maintien des activités humaines,
- 3 actions concernant les études et suivis à mettre en œuvre,
- 3 actions concernant l'animation et la communication.

### **L'élaboration et l'animation du DOCOB des sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »**

Le Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (Siel), en charge de l'élaboration du DOCOB, a également été désigné structure animatrice par le comité de pilotage le 12 octobre 2009. De fin octobre 2009 jusqu'au 31 décembre 2018, le Siel a assuré la mise en œuvre, le suivi du programme d'actions du Documents d'Objectifs et a procédé à son évaluation (Cf. tableau récapitulatif ci-dessous).

Suite au transfert de compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) aux agglomérations et métropole du territoire, le Siel a été dissout le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Lors du dernier comité de pilotage organisé par le Siel, le 8 novembre 2018, le Syndicat du bassin du Lez (EPTB Lez – EPTB Lez) a été désigné nouvelle structure animatrice des sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de 3 ans.

Afin d'assurer cette nouvelle mission d'animation de la mise en œuvre du DOCOB, Mme Julie Penouilh a été recrutée comme chargée de mission Natura 2000 au sein de l'EPTB LEZ le 13 mai 2019, poste qu'elle a occupé jusqu'au 19 janvier 2021.

Depuis le 15 mars 2021, une nouvelle chargée de mission, Mme Sandrine Navarre, lui succède.

Phase du DOCOB	Période	Structure porteuse
Elaboration du DOCOB	2007-2009	Siel
Validation du DOCOB	12 octobre 2009	Siel
Animation du DOCOB	2009 - 2018	Siel
Animation du DOCOB	2019 - 2021	EPTB Lez
Animation du DOCOB	2022 - 2024	EPTB Lez

*Tableau récapitulatif de l'élaboration et de l'animation du DOCOB depuis 2007*

## **2. Evolution règlementaire et transfert de gestion des sites Natura 2000 aux Régions**

La loi 3DS a modifié certaines dispositions relatives aux sites Natura 2000, en prévoyant la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres aux Régions.

Jusqu'au 31/12/2022

- Autorité administrative = Etat (DDTM)
- Structure porteuse = collectivité locale ou à défaut DDTM (pour les sites « orphelins »)

Depuis le 01/01/2023

- Autorité administrative = Région Occitanie
- Structure porteuse = collectivité locale ou à défaut la Région Occitanie (pour les sites « orphelins »)
- Les services de l'État (DDTM, DREAL) restent en charge de :
  - la désignation des sites et la modification des périmètres,
  - l'évaluation des incidences,
  - le rapportage à la Commission européenne.

Pour les sites lagunaires dits sites mixtes, présentant à la fois des enjeux marins et terrestres comme les Etangs palavasiens :

- l'autorité administrative qui assure la gestion et l'attribution des subventions est la Région Occitanie,
- le suivi technique reste assuré par les services de l'Etat, la DDTM 34.

Cela implique des évolutions pour la structure animatrice :

- la mise en place d'un taux horaire fixe pour le financement des postes, à hauteur de 26,30 euros/heure en 2023, un forfait pour les frais de gestion (15%) et les frais de déplacement (5%),
- des crédits disponibles pour les contrats Natura 2000 à hauteur de 250 000 € en 2023 pour 252 sites en Occitanie,
- le dépôt des dossiers de demande de financement et de paiement dématérialisée sur Europac.

Compte tenu des annonces faites, de nombreuses inquiétudes apparaissent sur le maintien des enveloppes financières pour les années à venir et la pérennisation des postes de chargés de mission Natura 2000.

Un courrier signé conjointement de la Présidente du Comité de pilotage, madame Véronique Négret et du Président de l'EPTB, monsieur Cyril Meunier, a été adressé à madame Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie pour faire part de ces inquiétudes, courrier resté sans réponse.

## **3. Programmation financière du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023**

### **3.1. Le financement de l'animation**

L'EPTB Lez, structure animatrice du DOCOB sur le territoire, est chargé d'établir un rapport annuel de son activité. Le présent document constitue **ce rapport pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023**.

Pour la mise en œuvre et l'animation du DOCOB sur cette période, l'EPTB Lez dispose d'une enveloppe budgétaire totale de **60 547.00 € TTC**.

L'enveloppe initiale sollicitée auprès de la Région Occitanie était de **60 923,88 € TTC** mais :

- toutes les heures de stage n'étaient pas éligibles à cette demande de financement. Ce sont 73 heures, soit 376.88 euros TTC qui ont été autofinancés par l'EPTB Lez,
- d'autre part, toutes les animations du programme Cap lagunes n'ont pu être réalisées en 2023 faute d'inscrits, ce qui représente un montant de 800 euros de prestation non réalisées.

Ce budget assure le financement :

- du **poste de chargée de mission Natura 2000 à temps plein**, occupé par Sandrine Navarre,
- d'un **stage de 5 mois et 13 jours** afin de réaliser la mise à jour des indicateurs des Formulaire Standard des Données des 2 sites (collecte des données) et aide à l'élaboration du PAEC.
- les **prestations de service** qui ont concernées la réalisation du programme d'animation Cap sur les lagunes,
- les **frais de déplacement et de gestion** nécessaires à la réalisation des missions.

Répartition du budget pour les sites Natura 2000 des étangs palavasiens :

Financeurs	Montant (€)	Taux
UE – Fonds FEADER*	47 797,60	80 %
Etat – Ministères de l'écologie et de l'agriculture*	11 949,40	20 %
<b>Total</b>	<b>59 747,00</b>	<b>100 %</b>

Axes de travail	Montant global de l'action € TTC
Animation et mise en œuvre du DOCOB Natura 2000	45 652,50
Coûts indirects / Frais de structure	9 130,50
Prestations de services	4 964,00
<b>Total</b>	<b>59 747,00</b>

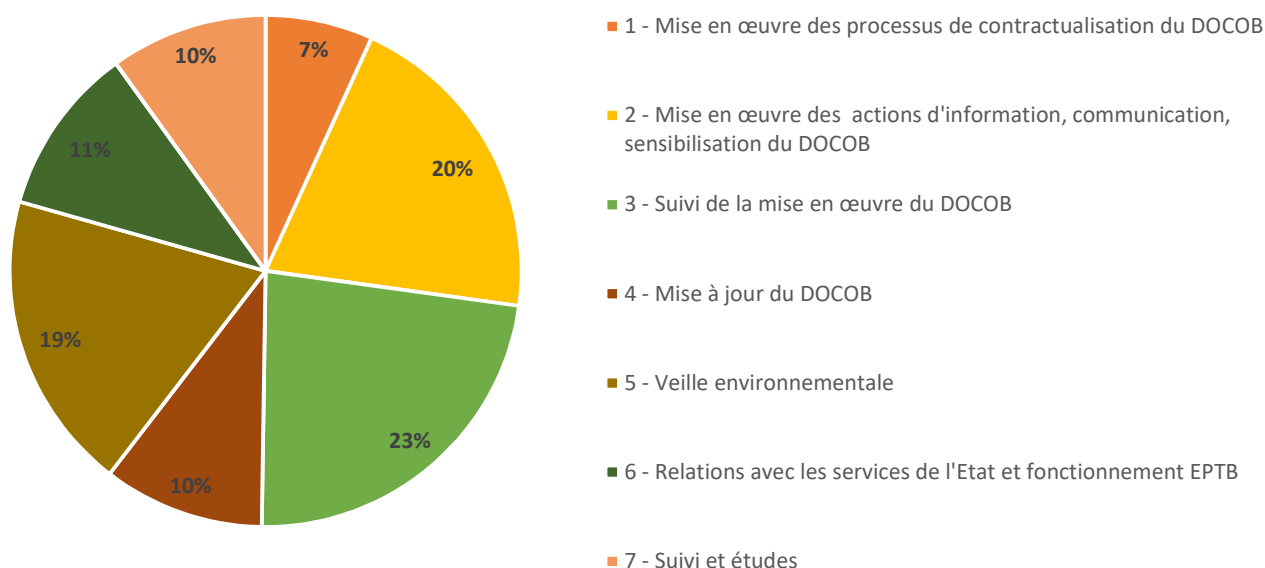
### 3.2. Le prévisionnel 2023

Le programme prévisionnel 2023 prévoyait les actions suivantes :

- La mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB
- La mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation
- Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB
- La mise à jour du DOCOB
- La veille environnementale
- Le suivi et études

Au total 1607 h ont été programmées (sans tenir compte du temps consacré par Paul Marlier dans le cadre de son stage de Master II d'une durée de 5 mois et 13 jours) selon la répartition suivante :

## Temps d'animation du 1er janvier au 31 décembre 2023



### **4. Programme d'animation 2023**

#### **4.1. Mise en œuvre des actions contractuelles du Document d'Objectifs**

*Temps d'animation : 14 jours - 109,20 heures - 7 %*

##### **4.1.1 Les mesures Agro-environnementale et Climatiques – MAEC**

Le Siel a animé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le territoire des étangs palavasiens de 2015 à 2017. L'animation du PAEC s'est poursuivie jusque fin 2018.

La précédente programmation des MAEC couvrait la période de 2015 à 2020. Néanmoins certaines mesures ont pu être prolongées en 2020, 2021 et **2022**, période de transition dans l'attente de l'adoption de la nouvelle Politique Agricole Commune qui a eu lieu le 23 novembre 2021.

En 2023, dans le cadre de la nouvelle programmation de la PAC, un second appel à projet a été ouvert mi-juin et clôturé fin septembre pour le dépôt de Projets Agroenvironnementaux et Climatiques (PAEC). L'EPTB Lez a élaboré un PAEC qui a été déposé puis retiré pour de multiples raisons :

- enveloppes contraintes (de 50 à 70 % seulement de financement des enveloppes sollicitées),
- périmètre limité aux sites Natura 2000 dans le cadre de la mesure biodiversité qui ne concerne que peu d'agriculteurs,
- obligation de prioriser les agriculteurs susceptibles de contractualiser des mesures,
- financements limités des diagnostics écologiques et d'exploitation,
- mesures peu adaptées (une seule mesure pour la viticulture avec obligation de traitement qui n'intéressait pas les viticulteurs contactés),
- arrivée à terme des conventions de pâturage sur les sites du Conservatoire du littoral, indispensables à la contractualisation,
- mise en œuvre complexe.

Afin de trouver d'autres dispositifs d'accompagnement à destination des agriculteurs, des échanges ont eu lieu avec les EPCI du territoire afin d'identifier les programmes ou projets dans lesquels ils pourraient s'inscrire dans les années à venir (PSE porté par la SAM - Agriculture et Alimentation porté par la 3M).

La participation de la chargée de mission au webinaire proposé par l'ARB "les PSE, un outil de financement innovant pour protéger l'environnement" (21 novembre 2023) a permis de mieux comprendre ce dispositif et de prendre connaissance des retours d'expérience d'autres acteurs engagés dans cette démarche.

#### **4.1.2. Les contrats Natura 2000 non agricoles, non forestiers**

Sur la Réserve Nationale de l'Estagnol, le contrat Natura 2000 de restauration des milieux patrimoniaux et de gestion de la roselière par le pâturage, souscrit en 2017 dont les travaux ont été lancés en 2018, est arrivé à échéance fin 2022.

Afin de valider la réalisation de ces travaux, une visite sur la RNN a été organisée le 10 octobre 2023 en présence du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie, de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), de la Région Occitanie et de l'EPTB Lez.



*Visite RNN de l'Estagnol*

Afin de poursuivre les actions de gestion engagées, les co-gestionnaires de la RNN, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie et l'Office Français de la Biodiversité ont soumis un projet de nouveau contrat qui prévoyait :

- le dessouchage des oliviers de Bohème afin d'éradiquer l'espèce au sein de la RNN,
- le renouvellement des équipements pastoraux : remplacement des clôtures de ceinture (mise en protection de la ripisylve) et mobiles permettant le maintien du pâturage dirigé,
- la restauration de la ripisylve de la Bouffie avec la suppression des espèces invasives, figuiers, cannes de Provence...
- la protection de la Cistude d'Europe avec la mise en place de panneaux informatifs signalant la traversée potentielle des tortues sur le chemin longeant la réserve et très fréquenté du fait de la saturation des autres voies de circulation sur Villeneuve-lès-Maguelone,
- le curage d'un canal.

Ce contrat d'un montant de 125 000 euros sur 5 ans avait été soumis aux services de la Région Occitanie et de l'Etat (DDTM 34, DREAL Occitanie) fin 2022 avant le transfert de la gestion et présenté officiellement en 2023 aux services de la Région. Ce contrat n'a pas été retenu du fait d'une enveloppe financière limitée à l'échelle de l'Occitanie sans autre argumentation.

#### **4.1.3. Les Chartes Natura 2000**

La Charte Natura 2000 est une liste d'engagements non rémunérés et de recommandations qui ont pour objectif la prise en compte par les acteurs du territoire des enjeux du site Natura 2000 dans la gestion courante de leurs activités.

Des chartes ont été signées dans le cadre de l'animation portée par le Siel, avec les partenaires suivants :

- l'association des Compagnons de Maguelone (septembre 2013 à août 2018),
- les offices de tourisme de Palavas, Frontignan et l'office intercommunal de Thau (janvier 2015 à décembre 2019),
- le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Bassin de Thau – CPIE BT (novembre 2015 à octobre 2020),
- les acteurs cynégétiques : 8 associations de chasse locales (mars 2018 à février 2023),
- le centre nautique municipal de Palavas-les-Flots (mars 2018 à février 2023),
- Palavas Kayak de Mer (mars 2018 à février 2023).

Outil contractuel peu pertinent du fait d'une faible attractivité financière, avec un impact sur les milieux limité voire inexistant et en l'absence de contrôle des engagements par les services de l'Etat, en 2023, le renouvellement des chartes arrivées à échéance n'a pas été réalisé.

## 4.2. Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation

*Temps d'animation : 42 jours - 327,60 heures - 20 %*

### 4.2.1. Elaboration et mise en œuvre du programme de sensibilisation « Cap sur les Lagunes »

Le programme d'animations Cap sur les Lagunes initié par le Siel et poursuivi par l'EPTB Lez consiste en la mise en œuvre d'animations à destination du grand public visant à favoriser la connaissance des espèces et habitats du site, des enjeux de préservation associés, des « bonnes pratiques » à mettre en œuvre et des actions réalisées dans le cadre de Natura 2000.

Des animations « nature » sont proposées durant la période estivale et sur les ailes de saison, généralement d'avril à novembre et qui ciblent tous types de publics.

Ce programme est réalisé en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal Archipel de Thau Méditerranée, l'Office de Tourisme de Palavas-Les-Flots, le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Bassin de Thau (CPIE Bassin de Thau), son réseau d'animateurs dont l'association LABELBLEU.

Les Offices de Tourisme partenaires se chargent d'une partie de la communication promotionnelle et de la logistique associée aux sorties (réservations).

Deux réunions bilan de l'année 2022 ont été organisées, l'une avec l'association LABELBLEU (13 février 2023) et l'autre avec le CPIE du Bassin de Thau (16 février 2023).

Comme les années précédentes, dans le cadre du programme « Cap sur les lagunes », le travail consiste à :

- rédiger les conventions de partenariat,
- participer à l'élaboration et valider le programme,
- participer à l'élaboration et valider le dépliant,
- distribuer le dépliant aux Offices de Tourisme,
- suivre la mise en œuvre des animations,
- faire le bilan avec les partenaires



Le bilan des animations pour 2023 est présenté dans le tableau suivant :

Bilan 2023 "Cap sur les lagunes"		
Communes	Sorties réalisées /prévues	Nombre de participants
Palavas les Flots	5/7	36
Frontignan	12/13	214
Vic la Gardiole	2/3	21
<b>Total</b>	<b>19/23</b>	<b>271</b>

*Bilan des animations réalisées et nombre de participants en 2023*

Sur 23 animations prévues, 19 ont pu être réalisées et au total 271 personnes ont été sensibilisées à la préservation des étangs et de leur biodiversité.

Les structures animatrices qui ont réalisé les animations en 2023 sont : COSCIENCES, Kimiyo, LABELBLEU et la LPO Hérault.

Avec les années, les sorties voient leur fréquentation baisser. Les annulations et reports, lorsqu'ils sont possibles, sont nombreux mais cela demande du temps de coordination et la disponibilité des animateurs. De plus l'offre de sorties et d'animations nature étant très importante autour des étangs palavasiens, le programme Cap sur les lagunes n'est plus « lisible » pour le public.

D'autre part la politique du Conservatoire du littoral (Cdl), propriétaire d'un grand nombre de sites sur le périmètre des étangs palavasiens, évolue en 2023. Pour les structures qui ne sont pas gestionnaires directs des sites naturels protégés du Cdl, une convention payante avec redevance doit être mise en place pour la réalisation d'un programme d'animations.

Pour toutes ces raisons, l'EPTB Lez a décidé de ne pas reconduire ce programme d'animations Cap sur les lagunes pour les années à venir sachant que les actions de sensibilisation et les propositions d'animations ou de manifestations organisées par le CPIE du bassin de Thau et ses partenaires sont nombreuses sur l'ensemble des palavasiens.

#### **4.2.2. Autres actions d'information, de communication et d'échanges**

##### **❖ La Galerie Ephémère 2023**

Dans le cadre des journées mondiales des zones humides, le CEN Occitanie et ses partenaires organisent depuis 11 ans, la Galerie Ephémère sur le site naturel protégé des Salines de Villeneuve-lès-Maguelone. Cet événement hybride qui a pour ambition de provoquer la rencontre des amoureux de la nature et des amateurs d'art, propose un programme éclectique (visite guidées, ateliers expositions ...) autour des œuvres réalisées spécialement par des artistes 100% régionaux dans l'ancien bâtiment des sauniers.

Présent lors de l'inauguration le 3 février 2023, l'EPTB Lez a animé pendant les deux jours suivants, la maquette « Bassin versant » avec pour objectif d'expliquer le fonctionnement des étangs palavasiens, sa biodiversité et les services éco systémiques rendus (zones tampons contre les inondations, rôle d'épuration, nurserie pour les poissons, site de reproduction, d'alimentation pour nombreuses espèces d'oiseaux...) au grand public présent pour l'occasion.



© Rachel Weasel Fisher

### ❖ La Fête de la Nature aux Salines de Villeneuve-lès-Maguelone

Le samedi 27 mai 2023 dans le cadre de la Fête de la Nature, manifestation nationale, de nombreux ateliers et balades découvertes ont été organisés sur le site naturel protégé des salines de Villeneuve lès Maguelone en partenariat avec le CEN Occitanie, le Conservatoire du littoral, Montpellier Méditerranée Métropole, Sète Agglopôle Méditerranée, le CAUE 34, le CPIE Bassin de Thau et l'APIEU, le CIVAM Racines 34, et l'EPTB Lez. L'animation de la maquette du Bassin versant du Lez était l'occasion de parler du cycle de l'eau, des lagunes et de la biodiversité qu'elles abritent.

Deux réunions réunissant les partenaires participant à cette manifestation, ont eu lieu sur le site des Salines :

- une réunion préparatoire (le 16 janvier 2023),
- une réunion bilan de l'édition 2023 (27 juillet 2023).

### ❖ Journée de formation de l'Office Français de la Biodiversité : Natura 2000 prise de poste

Depuis deux ans maintenant, les chargées de mission Natura 2000 du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (Symbo), Eve Le Pommelet et de l'EPTB Lez, Sandrine Navarre, accompagnées d'une des gardes du littoral de Pays de l'Or Agglomération, Kathleen Perrot, interviennent dans le cadre de la formation « prise de poste Natura 2000 » proposée par l'OFB. Lors de cet après-midi qui s'est déroulé le 7 juin 2023 sur le site de l'Etang de l'Or, les chargées de mission ont présenté leurs sites respectifs, leurs enjeux et les différences qui existent en termes d'usages, d'activités et de problématiques de gestion. Les participants ont eu la chance de pouvoir voir de près une Cistude d'Europe, *Emys orbicularis*, qui avait été capturée dans le cadre du suivi de la population de cette espèce sur l'Etang de l'Or.



Les stagiaires  
et  
intervenantes

### ❖ Formation des animateurs de Palavas Kayak de mer

Le 10 juillet 2023 en partenariat avec Gwenaëlle Faucon, gestionnaire de la maison de la Nature de Lattes et d'Anaïs Berry LPO Hérault, une matinée de formation s'est déroulée dans les locaux de Palavas Kayak de Mer (PKM), association qui proposait une sortie en canoé-kayak dans le cadre du programme Cap sur les lagunes. La matinée était consacrée à rappeler aux guides bénévoles, les enjeux environnementaux des sites Natura 2000 des étangs palavasiens, les bons gestes à avoir vis-à-vis des milieux et des espèces présents sur les lagunes mais également le respect des autres acteurs, en particulier les pêcheurs et leurs outils de travail.



*Les guides bénévoles de PKM et les intervenantes*

### ❖ Autres participations et interventions

La chargée de mission Natura 2000 a également contribué et participé :

- au lancement des Journées Mondiales des Zones Humides à Hyères (27 janvier 2023) dans la perspective de l'accueil du lancement des JMZH sur les étangs palavasiens en 2024,
- aux réunions de préparation du lancement des JMZH sur le site des étangs palavasiens organisées par l'association Ramsar France (29 août 2023, 17 et 19 octobre 2023),
- à la réunion de formation des animateurs du CPIE BT et des Offices de tourisme sur les espaces protégés sur lesquels ils interviennent (6 avril 2023),
- une réunion en visioconférence sur la présentation de l'ABC de Thau (12 mai 2023) avec le CPIE BT et des échanges relatifs au financement de 4 plongées d'inventaire sur l'étang d'Ingril qui ont finalement été réalisées par des bénévoles avec l'appui du CPIE BT et de l'association Peau-Bleue.
- une intervention pour l'agence artistique et culturelle Bipolar production (30 septembre 2023),

Concernant le volet « échanges d'expériences professionnelle », du temps a été consacré :

- à la participation à l'atelier d'échanges d'expériences sur l'agroécologie organisé par l'ARB Occitanie au centre du Scamandre à Vauvert (31 janvier 2023),
- à la participation à la formation sur l'hydrobiologie des lagunes, organisée par le pôle relais lagunes méditerranéennes à la Tour du Valat (7 février 2023),
- à la restitution du programme de suivi LARIMED, suivis des larolimicoles sur la façade méditerranéenne (14 avril 2023) organisée par le CEN Occitanie,

- à la visioconférence sur le projet national de cartographies des habitats CarHab, organisé par le Ministère de l'Environnement (20 avril 2023),
- à la rencontre annuelle du réseau des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie, organisée par l'ARB (5 décembre 2023).

#### ❖ **Contributions et échanges avec le réseau Natura 2000 (et coordinateurs PNA)**

En 2023, Sandrine Navarre a participé à différents comités de pilotage, réunions ou sorties de terrain avec d'autres chargé(e)s de mission Natura 2000 :

- participation aux comités de pilotage des sites Natura 2000 de l'étang de Thau le 20 mars 2023 et le 11 décembre 2023,
- appui à Vincent Sablain, animateur du site Natura 2000 du Lez, dans le cadre d'une sortie organisée pour les membres du comité de pilotage du Lez, sur le secteur de Lavalette le 25 mai 2023,
- participation au comité de pilotage du site Natura 2000 « Posidonie de la côte palavasienne » le 29 mai 2023,
- participation au comité de pilotage des sites Natura 2000 de l'Etang de l'Or, le 6 juin 2023,
- une sortie de découverte des sites Natura 2000 des étangs palavasiens avec Eve Le Pommelet du Symbo et Anne Salvado, chargée de projets Natura 2000 au sein de la Région Occitanie, le 18 juillet 2023,
- participation à l'Assemblée Générale de l'association Natura 2000 Occitanie le 12 décembre 2023.

## 5. **Suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs**

*Temps d'animation : 47,5 jours - 370,50 heures - 23 %*

Les actions inscrites dans le DOCOB sont mises en œuvre dans le cadre d'une contractualisation (Contrat Natura 2000, MAEC, Charte Natura 2000).

En dehors de ce dispositif contractuel, de nombreuses actions sont portées par les différents gestionnaires et co-gestionnaires des espaces naturels sur le périmètre des étangs palavasiens : le CEN Occitanie, Montpellier Méditerranée Métropole (3M), Pays de l'Or Agglomération (POA) Sète Agglopolie Méditerranée (SAM), les collectivités avec la commune de Lattes qui gère l'étang du Méjean, le Conseil Départemental de l'Hérault...

Les sites disposant d'un plan de gestion sont :

Nom du site	Gestionnaires
L'étang du Méjean	Commune de Lattes -3M
Le Réserve Naturelle Nationale de l'Estagnol	CEN Occitanie - OFB
Les Salines de Villeneuve-lès-Maguelone	CEN Occitanie - 3M - SAM
L'étang de Vic et le lido	CEN Occitanie - 3M - SAM
Le Bois des Aresquiers	SAM - ONF
Les Salins de Frontignan	SAM - EID
Le marais de la Grande Palude	Commune de Vic la Gardiole - SAM

La mise en œuvre des plans de gestion des sites contribue à l'atteinte des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000 des étangs palavasiens.

La participation aux différents comités de gestion des sites, comités techniques, au suivi des projets, ainsi qu'aux actions de sensibilisation et de terrain, fait partie intégrante du travail d'animation Natura 2000 et a concerné principalement en 2023 :

- le suivi des études hydromorphologiques lancées dans le cadre de la stratégie de restauration des lagunes portée par les différentes EPCI du territoire, 3M, POA et SAM (comité du 10 janvier 2023, réunion technique du 14 juin 2023, réunion de travail du 16 novembre 2023, entretien avec le bureau d'étude IDDEST en charge du volet concertation du 28 novembre 2023),
- pour les Salines de Villeneuve-lès-Maguelone, la participation au comité de pilotage Plan de relance porté par le CEN Occitanie (15 février 2023), la participation à la mise en défens du lido (29 mars 2023), le comité annuel de gestion des sites du Cdl (9 mars 2023), une réunion sur les conventions avec les agriculteurs sur les terrains du Cdl (16 octobre 2023),
- un atelier destiné aux habitants de Vic la Gardiole organisé dans le cadre de l'étude sur la Roubine de Vic portée par la SAM (5 juin 2023),
- le comité de gestion de la RNN de l'Estagnol (29 juin 2023),
- le suivi du Plan de Gestion des Zones Humides porté par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (visioconférence du 3 février 2023, comité technique du 28 novembre 2023),
- la réunion préparatoire des travaux d'entretien du Lez aval avec POA, le Cdl, l'association ASPRI (1<sup>er</sup> décembre 2023),
- le suivi du projet de la Maison du Littoral porté par le Conseil Départemental de l'Hérault,
- le projet de valorisation touristique du Canal du Rhône à Sète de Voies Navigables de France (copil de lancement 27 juin 2023, copil diagnostic du 27 septembre 2023),
- le suivi du projet de plan de gestion de la Prud'homie de Palavas-les-Flots (7 décembre 2023)

#### ❖ Comité de pilotage de présentation du bilan 2023 et relation avec la présidence

Le dernier comité de pilotage s'est tenu le 9 avril 2024 afin de présenter le bilan de l'animation 2023 et en accord avec Véronique Négret, présidente du comité de pilotage, il a été décidé de réunir **le prochain comité de pilotage au premier trimestre 2025**.

Au cours de l'année 2023 des échanges réguliers téléphoniques, mail ou rendez-vous (9 février 2023 et 26 juillet 2023) ont eu lieu avec Véronique Négret, afin de la tenir informée des actions en cours et à venir ou d'échanger sur des thématiques particulières.

#### ❖ Rapport d'activités et suivi financier et administratif

Le présent rapport d'activités a été réalisé sur une période de 12 mois, du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023**. Le suivi administratif et financier a consisté à :

- établir le bilan 2023 de l'animation,
- établir la demande de paiement 2022 avec le récapitulatif des dépenses,
- établir la demande de subvention 2023,
- établir la programmation financière pour 2024 et les besoins d'animation.

## 6. Mise à jour du Document d'Objectifs

*Temps d'animation : 21 jours - 163,80 heures – 10 %*

Le Siel a mené en 2017 une évaluation du DOCOB. Cette évaluation a conclu à la nécessité de mettre à jour le DOCOB, qui implique la mise à jour des diagnostics socio-économique et environnemental ainsi que le plan d'actions tout en conservant les objectifs de gestion.

La mise à jour a débuté fin 2019, s'est poursuivi en 2020 et 2021 mais a pris du retard compte tenu de la crise sanitaire et du changement de chargée de mission.

### 6.1. Mise à jour de la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire

La mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 « Etangs palavasiens », projet mutualisé avec le Syndicat Mixte de l'Etang de l'Or (Symbo) sur le site « Etang de Mauguio », engagée en 2020, a été finalisée début 2022. Des imprécisions et confusions entre les milieux naturels avaient été relevées, liées à la méthode de cartographie semi automatisée employée.

A ce jour, il n'existe pas de solution simple pour les corriger. Des discussions ont été engagées fin 2023 avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBNMP) afin de reprendre cette cartographie sous réserve de trouver les financements disponibles au regard des contraintes budgétaires.

Le travail de terrain du CBNMP a tout de même identifié :

- la présence de 15 habitats d'intérêt communautaire, parmi lesquels 13 avaient été identifiés lors de l'élaboration du DOCOB et 2 nouveaux habitats, ainsi que 9 dont la présence est potentielle.
- 4 habitats d'intérêt communautaire prioritaires, les lagunes, les steppes salées méditerranéennes, les marais calcaires à *Cladium mariscus*, ainsi que les parcours substeppiques de graminées (qui n'avaient pas été identifiés lors de la première cartographie). Quant aux mares temporaires méditerranéennes, cet habitat n'a pas été retrouvé lors des prospections de terrain 2020 et 2021 mais sa présence est à rechercher sur le site.



Steppes salées méditerranéennes (1510\*)



Salabelle de Girard



Marais à Cladium (7210\*)

## **6.2. Mise à jour des données faune et flore**

Paul Marlier, stagiaire en 2022, est revenu au sein de l'EPTB Lez pour réaliser la mise à jour des données faune et flore du DOCOB dans le cadre de son stage de Master 2 d'une durée de 5 mois et 13 jours. Il s'agissait d'un travail de collecte et de compilation de données acquises dans le cadre des différents plans de gestion des sites, des suivis mis en œuvre par les gestionnaires des espaces naturels et d'autres porteurs de données.

Paul a également travaillé sur la mise à jour des FSD, qui sont les fiches d'identité des sites Natura 2000 avant transmission et validation par le Muséum d'Histoire Naturelle. L'inscription de certaines espèces, notamment d'oiseaux, doit être réévaluée au regard de la responsabilité du site à l'échelle régionale, nationale et européenne pour la conservation de ces espèces.

Une compilation des données sera présentée en Copil en 2024, qui intégrera des données supplémentaires acquises sur l'Étang d'Ingril dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de Thau (ABC Thau) et celles recueillies dans le cadre de la réalisation de l'ABC de Villeneuve-lès-Maguelone.

Il est à noter la présence exceptionnelle de 2 nids de Tortue caouanne (*Caretta caretta*) sur le littoral héraultais en 2023, sur les communes de Sète et de Marseillan. L'espèce s'était reproduite en 2018 sur le site Natura 2000 des étangs palavasiens sur la plage de Villeneuve-lès-Maguelone.

Le Centre d'Étude et de Sauvegarde des Tortues Marines de Méditerranée (CESTMed) qui a coordonné le suivi des sites de ponte avec l'ensemble des collectivités et bénévoles du territoire s'attend à d'autres pontes dans les années à venir sur le littoral méditerranéen et notamment le lido des Aresquiers très favorable à la reproduction de cette tortue marine.

## **6.3. Mise à jour du diagnostic socioéconomique**

La mise à jour du diagnostic socioéconomique n'a pas été réalisée en 2023 et est reportée à une date ultérieure

## **7. Veille environnementale**

*Temps d'animation : 39 jours - 304,20 heures - 19 %*

L'animation du site Natura 2000, c'est aussi informer et conseiller les acteurs pour une bonne prise en compte des enjeux environnementaux mais également la mise en place d'une veille environnementale en lien avec la police de l'eau et de l'environnement, le suivi des projets d'aménagements pouvant impacter le périmètre du site et la mise en forme et la valorisation des données liées à la biodiversité et aux enjeux.

### **7.1. Informations et conseils aux acteurs pour une bonne prise en compte des enjeux**

L'information, le conseil aux acteurs ou le suivi de certaines opérations ont concerné en 2023 :

- les travaux de remplacement d'une buse assurant la connexion entre les délaissés et l'étang d'Ingril sur la route D60, portés par le Conseil Départemental 34,
- les travaux de réfection du Pont de l'Arnel qui passe sous la D986 qui relie l'étang de l'Arnel et une grande roubine au niveau des 4 vents,

- la réunion annuelle bilan de l'évaluation des actions de démoustication de l'EID Méditerranée (25 avril 2023),
- l'accompagnement de VNF sur le projet de travaux de réhabilitation de la berge nord du Canal du Rhône à Sète entre Palavas les Flots et Villeneuve lès Maguelone,
- les préconisations dans le cadre de la mise en œuvre des OLD sur le domaine du Mas vieux (future Maison du Littoral) à Vic la Gardiole avec le Conseil Départemental 34.

## 7.2. Evaluations des incidences

Dans le cadre des procédures d'évaluations des incidences, l'animation implique de mettre à disposition des porteurs de projets l'information relative au DOCOB. Dans la plupart des cas cela nécessite une rencontre avec le porteur de projets, de se rendre sur le terrain et de participer au suivi de chantier. La majorité des dossiers en 2023 concernent des évaluations d'incidences simplifiées listées ci-après.

Pour les manifestations sportives ou culturelles, les évaluations d'incidence simplifiée ont concerné :

- Le Marathon de Montpellier,
- les boucles de Maguelone,
- les galopades du Méjean,
- la fête de la Mer à Villeneuve-lès-Maguelone (dossier non transmis aux services de l'Etat).

Pour les projets de travaux, les dossiers ont porté sur :

- les travaux de renaturation de 2 parcelles autour de l'Etang de Vic la Gardiole (SAM),
- les travaux de réfection du pont de l'Arnel (Conseil Départemental 34),
- les travaux de réfection des berges du Canal du Rhône à Sète entre Palavas-les-Flots et Villeneuve-lès-Maguelone (VNF),
- les travaux de pose de clôture et d'entretien de la voie ferrée SNCF au droit de la RNN de l'Estagnol (dossier non finalisé en 2022, repris en 2023 avec une modification du projet).

### Problème rencontré lors du tournage du film « Les Trois Mousquetaires » :

Entre le 15 et le 17 mai 2023, un tournage s'est déroulé sur le lido de Villeneuve lès Maguelone pour certaines scènes du film « Les Trois Mousquetaires ».

L'EPTB Lez a été alerté par les gardes du littoral du CEN Occitanie, eux même informés par des habitants de Villeneuve, de la présence de plusieurs véhicules 4x4 circulant sur la plage et stationnés en dehors des emplacements autorisés, de matériel déposé dans la végétation et de nombreuses personnes présentes sur le site.

L'intervention des agents du CEN a permis de régulariser la situation sur site.



Véronique Négret, maire de Villeneuve lès Maguelone et présidente du comité de pilotage a été alertée et s'est également rendue sur site pour constater ces débordements.

Après recueil des différents éléments, il a été constaté que :

- l'évaluation des incidences n'était pas complète puisqu'elle ne mentionnait pas la ZPS « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »,
- de fait, les enjeux oiseaux n'étaient pas pris en compte alors que cette période est critique pour les oiseaux qui sont en pleine période de reproduction,
- l'équipe de tournage n'a pas respecté les recommandations faites et listées dans l'autorisation délivrée par les services de la DDTM 34.

Suite à ce constat, il a été convenu avec la DDTM 34 et ses différents services, d'associer l'ensemble des acteurs concernés, dont la chargée de mission Natura 2000, afin de mieux se coordonner dans le suivi et la surveillance de tels évènements.

## **8. Relations avec les services de l'Etat et fonctionnement**

*Temps d'animation : 22 jours - 171,60 heures - 11%*

### **❖ Suivi administratif avec les services de l'Etat et autres**

Des échanges réguliers ont lieu avec les services de l'Etat et en particulier la DDTM de l'Hérault qui concerne le suivi administratif et financier des demandes de subvention et de paiement, élaboration du cadre financier, programme d'activité, préparation des comités de pilotage...

Depuis début 2023, la Région Occitanie étant l'organisme financeur de l'animation des sites Natura 2000, du temps est consacré aux relations avec le service Natura 2000 de la Région.

D'autres actions ont également été réalisées avec les services et institutions de l'Etat :

- Visite des travaux de réfection des berges du Canal du Rhône à Sète à Palavas les Flots avec la DDTM 34 : dans le cadre de la future réfection des berges du Canal du Rhône à Sète sur la portion entre Palavas les Flots et Villeneuve-lès-Maguelone, une visite des travaux réalisés sur Palavas a été organisée le 1er février 2023 accompagné de Philippe Schneider (VNF), Laurent Baccou et Savéria Léandri (DDTM 34). L'objectif était de présenter ces travaux de tunage aux services de la DDTM, expérimenté pour la première fois sur le CRS.
- Participation à la réunion de renouvellement des conventions d'occupation des Cabanes de l'Arnel et des Cabanes des Aresquiers avec la Sous-Préfète de l'Hérault et les responsables locaux de VNF, le 23 février 2023 à Frontignan.
- Présentation des enjeux environnementaux des sites Natura 2000 des étangs palavasiens à la Chambre Régionale des Comptes : le Syble a été sollicité par la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie dans le cadre de son enquête interrégionale de la prise en compte des risques et enjeux environnementaux dans l'aménagement du littoral méditerranéen. Une présentation des enjeux environnementaux et des pressions subies ainsi que les actions du Docob des sites Natura 2000 des étangs palavasiens a été réalisée suivie d'un échange avec les conseillers, le 17 avril 2023 à Prades le Lez.
- Participation à la réunion de concertation organisée par la Direction de la Mer et du Littoral de la DDTM 34 relative aux conflits d'usage sur l'étang d'Ingril entre pêcheurs et pratiquants de sports de glisse, le 30 mai 2023 à Sète.

## ❖ Fonctionnement de l'EPTB Lez

Le temps passé nécessaire au fonctionnement interne de l'EPTB Lez est intégré à cette rubrique et concerne :

- la participation aux réunions de service,
- la participation aux comités syndicaux,
- la rédaction du bilan d'activités, la préparation des présentations,
- la réalisation de l'entretien annuel,
- les échanges au sein de l'équipe de l'EPTB...

## 9. Suivis et études

*Temps d'animation : 20,5 jours - 159,90 heures - 10 %*

### 9.1. Suivis physico-chimiques des lagunes

Les suivis physico-chimiques réalisés par l'EPTB Lez qui ont débuté à l'automne 2020 se sont poursuivis en 2023 à raison de 2 demi-journées par mois.

28 points de suivis ont été définis sur l'ensemble du site, de la commune de Palavas à celle de Frontignan. Compte tenu de l'étendue du territoire, celui a été divisé en 2 secteurs, les palavasiens « Est » et « Ouest ». Les suivis sont donc effectués sur deux demi-journées. Les paramètres suivis sont limités à :

- la température,
- la salinité,
- la conductivité,
- les hauteurs d'eau là où des échelles sont installées.

Ce suivi permet de réaliser une veille sur le terrain mais également d'informer et de sensibiliser les publics rencontrés (pêcheurs de loisirs, promeneurs, pratiquants d'activités de pleine nature...).

Le lien a également été fait avec le Pôle Relais lagunes pour la saisie des points sur la base de données FILMED. Une reprise des données doit être réalisée suite à des erreurs de saisies relevées dans la base.

### 9.2. Autres suivis et études

- Participation aux visioconférences sur le projet de cartographie des herbiers des lagunes méditerranéennes dans le cadre du LIFE Marha, avec le Pôle relais lagunes méditerranéenne et la société Isea, le 9 janvier et le 30 novembre 2023.  
Le 4 septembre 2023, une journée de terrain a été réalisée avec Nathalie Barré du Pôle relais afin de collecter des données de présence de végétation aquatique sur l'étang de Vic.  
Sur cette thématique de cartographie par télédétection des herbiers et les difficultés rencontrées, une réunion en visioconférence a également eu lieu de 21 septembre 2023 avec des chercheurs, Rutger De Wit et Estelle Pitard CNRS/Université de Montpellier, Julie Deter Andromède/Université de Montpellier.
- Participation aux comptages du Blongios nain porté par le CEN Occitanie du 11 juillet 2023.
- Participation à l'étude sur les Chiroptères porté par l'EPTB Lez sur le site Natura 2000 le Lez avec les écologistes de l'Euzière, le 28 juillet 2023.
- Participation à la réunion de restitution du suivi de la Tortue Caouanne sur l'arc méditerranéen français et la Corse, le 7 décembre 2023 à Marseille.